

CONSEIL MUNICIPAL DU 07 DECEMBRE 2009

Présents : Mesdames MAGNOLER VERCRUYSSÉ THOMAS CORDIER Messieurs COLLETTE POULAIN MESSIEN BARRUET LAURENT DUCROCQ WRZUCHOL TOFFIN MELO PARROT

Absent excusé : Monsieur LEHMANN ayant donné pouvoir à Monsieur POULAIN.

ORDRE DU JOUR :

- Lecture du compte rendu de la séance précédente.
- Projet de suppression de la taxe professionnelle.
- Projet de réforme de l'organisation territoriale.
- Informations diverses :
 - + Bilan du Pass Loisirs.
 - + Préparation du SCOT.
 - + Contrat des eaux usées.

*

*

*

Lecture est faite du compte rendu de la séance précédente, celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents avec les remarques suivantes :

- Concernant la réforme des collectivités territoriales, il convient de lire « Réforme Territoriale » au lieu de « Réforme Sénatoriale »
- Monsieur DUCROCQ signale qu'il avait informé un des membres du conseil municipal de son absence au dernier conseil municipal il demande donc à être excusé et non absent.

PROJET DE SUPPRESSION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE ET DE RÉFORME DE L'ORGANISATION TERRITORIALE.

Monsieur le Maire signale que lors d'un entretien avec Monsieur VANTOMME, il a été évoqué le problème que pose la réforme Territoriale.

Les membres du conseil municipal sont amenés à se prononcer sur ce sujet (Taxe professionnelle et fusion des Conseils Régionaux et Généraux).

Il donne lecture des projets de délibérations à l'assemblée contre ce projet

Monsieur PARROT signale que le conseil général organise une réunion à Pont Sainte Maxence sur ce sujet le 10 décembre prochain à 18 h.

Monsieur DUCROCQ aurait souhaité savoir ce que pense la CCPOH de ce problème et trouve qu'il est fort dommage de céder en quelque sorte à un chantage aux subventions mais que par ailleurs le conseil municipal ne peut se priver de celles-ci pour les travaux.

Monsieur PARROT affirme qu'il est du ressort du Conseil Général et du Conseil Régional d'alerter les communes car se sont eux qui attribuent les subventions, qui sont chargés du bon fonctionnement des transports etc...

Monsieur MELO signale que sur le débat de fond il est important de réfléchir sur l'investissement car si le conseil municipal décide d'effectuer des travaux, il ne peut pas savoir quelles seront les recettes dans 5 ans mais que par contre on peut savoir ce que les échéances de prêts nous coûteront. Il signale aussi qu'il sera difficile pour le conseil municipal de prévoir et encore moins de décider à l'avenir.

Monsieur le Maire rappelle que le dossier de la 3^{ème} tranche de la RD 10 était le prochain dossier à retenir, par contre il faudra rester vigilant sur le montant des subventions, des remboursements annuels des prêts, mais qu'il faut d'un autre côté avancer dans les dossiers car une commune ne peut pas se permettre de ne pas avoir de projet.

Monsieur PARROT intervient en signalant que le débat ne doit pas porter sur les travaux de la commune mais sur les risques de demain par rapport à la taxe professionnelle et au devenir du conseil général et régional.

Madame THOMAS souhaite que le conseil municipal se prononce sur la réforme de la compétence territoriale et non sur le problème de la taxe professionnelle, le conseil général risque de disparaître et il alerte les élus de façon à ce qu'ils réagissent.

Madame THOMAS signale que les projets de délibérations auraient dû être distribués avant la réunion de façon à pouvoir étudier le problème.

Monsieur le Maire dit qu'il n'y a pas d'information supplémentaire que celle proposée sur la délibération.

Vote pour la délibération proposée dénonçant le projet de la suppression de la taxe professionnelle : 14.

Vote contre : 1.

Vote pour la délibération proposée sur la réforme relative à la réorganisation territoriale : 7

Vote contre la délibération proposée: 8.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

Pass loisirs :

Monsieur BARRUET fait état du bilan des différentes inscriptions, 65 familles ont bénéficié du dispositif, il énumère les associations partenaires externes ainsi que les associations locales (Sports et Loisirs et le Football Club).

Le financement a coûté 1 515 € à la commune.

Préparation du SCOT :

Au niveau de la Manekine, il n'y a pas eu de succès, les documents ont été dupliqués et sont consultables. Les points suivants sont concernés.

- Cadre de vie et espace naturel
- L'habitat et la mixité sociale
- Développement économique
- Organisation du territoire

Monsieur DUCROCQ demande si la notion de pays existe encore, oui, mais les pays devraient disparaître dans la nouvelle réforme territoriale.

Pour ce qui concerne le canal seine nord Europe l'objectif est de relier différents ports et d'avoir une liaison fluviale européenne Seine Escaut. Les travaux doivent commencer en 2011. L'objectif est de faire face à l'essor du trafic des marchandises en Europe, concilier le développement économique et le respect de l'environnement.

Contrat des eaux usées :

Les membres du conseil municipal reçoivent les documents nécessaires à l'étude et aux négociations qui ont été réalisées de façon à pouvoir délibérer après la prochaine commission. Monsieur POULAIN signale que si des personnes souhaitent poser des questions, il répondra ainsi que Monsieur MESSIO.

Les membres du conseil municipal devront délibérer le 21 décembre prochain sur ce sujet.

Divers :

Monsieur le Maire voudrait remercier Philippe POULAIN qui a prêté son matériel pour l'élagage des arbres sur la R.D 1017, ce qui a permis l'économie du matériel de location.

Monsieur BARRUET précise que l'élagage a été bien fait mais qu'il a vu des quads et scooters pénétrer par cet endroit sur la plaine de jeux. Il propose de prendre des directives de façon à ce que cela ne se renouvelle pas et de mener une réflexion sur l'aménagement de ce secteur par l'intermédiaire des commissions concernées.

Monsieur PARROT a eu un entretien avec la personne chargée de la permanence de la mission locale et il lui a demandé si elle avait des besoins particuliers, elle souhaiterait dans la mesure du possible un ordinateur pour renseigner directement les administrés en difficulté. Monsieur PARROT reparle du problème que pose la salle du conseil municipal à l'étage pour les handicapés, il trouve que ce dossier doit avancer rapidement, il lui est répondu qu'étant donné ses remarques, il peut étudier lui-même ce dossier et faire des propositions. Autre problème qu'il évoque, les états des lieux de la salle socio-éducative avec le comité des fêtes, Monsieur BARRUET répond qu'il n'y a de problème qu'avec cette association.

Monsieur MESSIO voudrait savoir quand la porte de la salle des loisirs sera réparée, Monsieur COLLETTE répond que celle-ci a été reçue et que l'entreprise FAUQUET devrait intervenir en janvier.

Monsieur LAURENT signale que la salle informatique de l'école sera repeinte ce mois-ci.

Madame VERCRUYSSSE rappelle que le 21 décembre prochain aura lieu l'arbre de Noël à la salle socio éducative.

Monsieur COLLETTE signale que le bureau élargi du 14 décembre prochain est annulé compte tenu qu'un conseil municipal aura lieu le 21 décembre.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 30.